

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Tombé

AMENDEMENT

N° II-CF800

présenté par
 Mme Frogé, M. Molac et M. Castellani

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Administration générale et territoriale de l'État »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

Programmes	+	-	(en euros)
Administration territoriale de l'État <i>dont titre 2</i>	500 000 500 000	0 0	0 0
Vie politique	0	0	
Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur <i>dont titre 2</i>	0 0	500 000 500 000	
TOTAUX	500 000		500 000
SOLDE		0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à limiter les disparités territoriales constatées dans les délais d'obtention des titres d'identité, ces délais pouvant varier sensiblement d'un département à l'autre. Il propose donc de financer des effectifs supplémentaires pour les CERT (Centres d'Expertise et de Ressources des Titres) des territoires concernés par des délais excessifs.

Pour assurer la recevabilité financière de l'amendement, il est procédé aux mouvements de crédits suivants :

- une diminution de 500 000€en AE et CP T2 sur l'action 01 *État-major et services centraux* du programme 216 *Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur* ;
- une augmentation de 500 000€en AE et CP T2 sur l'action 02 *Réglementation générale, garantie de l'identité et de la nationalité et délivrance des titres* du programme 354 *Administration territoriale de l'État* afin de renforcer les effectifs (ETPT) dans les CERT.